

Réponse au postulat du Conseiller Eugène Chollet

Séance du Conseil communal du 8 mai 2023

Amélioration esthétique du giratoire Landar — route des Monts-de-Lavaux RC 773

Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2022, le Conseiller Eugène Chollet a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Les travaux d'aménagements routiers sur le secteur des routes du Landar et des Monts-de-Lavaux sont en voie d'achèvement. Dans ce programme, il a été construit par l'OFROU (Office fédéral des routes) un giratoire sur un bien-fonds fédéral qui assure une gestion sécurisée et fluide du trafic. Ledit giratoire est maintenant géré par la Direction générale de la mobilité du canton de Vaud (DGMR).

Sans être un spécialiste de l'espace paysagé, conforté par l'avis de plusieurs citoyens trouvant que l'esthétique de ce giratoire pourrait être amélioré par une décoration en lien avec les spécificités de notre commune.

Une partie de la surface du giratoire est positionnée sur un ouvrage d'art (un pont) tandis que le solde de l'espace sur du terrain normal. Ainsi un aménagement végétalisé serait proscrit. Par contre les éléments en ma possession indiquent que l'OFROU et la DGMR ne seraient pas opposés à un aménagement esthétique, sous réserve que le projet leur soit soumis.

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à conduire une réflexion appropriée quant à cette requête. »

Réponse de la Municipalité

Suite au dépôt du présent postulat, les services communaux ont pris contact avec l'Office fédéral des routes (OFROU), propriétaire du giratoire, afin de déterminer les possibilités d'aménagement sur cette infrastructure.

Il est apparu que l'OFROU est non seulement favorable à un aménagement esthétique, mais celui-ci pourrait également bénéficier d'aides financières fédérales, ceci pour autant qu'il respecte strictement les directives et normes en vigueur.

Pour apporter une réflexion appropriée, une étude a été engagée avec un bureau spécialisé afin de définir la faisabilité d'une végétalisation du site. Si ces études confirment cette possibilité, ce projet pourrait être réalisé en 2024, sous condition de l'obtention des crédits nécessaires auprès du Conseil communal.

Des informations seront données à l'Organe délibérant concernant le déroulement de ce projet.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Eugène Chollet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



Charles Monod



Le secrétaire



Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 24 avril 2023.

Municipal délégué : M. Étienne Blanc